

LA GAZETTE de ST MANDE SUR BREDOIRE

N° 14



INFOS ST MANDÉ 2014 / 2015



Le mot du Maire

L'année 2015 s'achève...C'est toujours avec un immense et sincère plaisir que je vous présente notre bulletin n° 14.

Vous découvrirez au fil des pages : Les projets en cours et terminés, les animations communales, le budget, les infos, les récits...Tout ce qui tisse notre quotidien.

Je remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette année 2015 à ST MANDE !

J'ai une pensée pour celles et ceux frappés par la maladie, le deuil, l'isolement et qui n'ont pas pu partagé ces moments de fêtes, que ce bulletin puisse leur apporter un peu de douceur.

L'année 2016 doit être avant tout le plaisir de vivre ensemble, animer et développer notre commune et ce malgré les contraintes budgétaires qui nous attendent..

C'est cet attachement à notre village qui nous unit et nous permet d'avancer.

En 2016, souhaitons avant tout que l'on se retrouve dans les valeurs essentielles.

Je vous souhaite à toutes et à tous une année de Paix, de Solidarité et d'Espoir.

« Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles. » Citation de William A. WARD

DEMOGRAPHIE 2014

Naissances

<i>DASSONVILLE Mathéys Jules René</i>	<i>Né à St Jean d'Y</i>	<i>le 27 août 2014</i>
<i>LE HAY Elsa</i>	<i>Née à St Jean d'Y</i>	<i>le 17 octobre 2014</i>
<i>DEPREZ-TURQUOIS Lou Sylvie</i>	<i>Née à St Jean d'Y</i>	<i>le 1^{er} novembre 2014</i>

Mariages

NÉANT

Décès

<i>LE HAY Armand</i>	<i>le 6 avril 2014</i>
<i>BERNAUD Michel Auguste Adrien</i>	<i>le 19 juin 2014</i>
<i>LEVEQUE Michelle Madeleine épouse GUICHARD</i>	<i>le 25 juin 2014</i>
<i>CERPEAU Andrée Louise veuve GUSTAVE</i>	<i>le 3 juillet 2014</i>
<i>CONAN Pierre René</i>	<i>le 9 juillet 2014</i>
<i>FRADIN Mathieu</i>	<i>le 3 août 2014</i>

LE RECENSEMENT

- Qui ?** → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- Où ?** → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
- Pourquoi ?** → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



JDC
OBJECTIF CITOYEN
LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc

SGA
Secrétariat général pour l'administration
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

PASSAGE A LA TNT HD

Article version courte

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la Haute Définition. Etes-vous prêts ?

Dans la nuit du 4 au 5 avril 2016, la norme de diffusion de la Télévision Numérique Terrestre (TNT) va évoluer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Elle permettra de diffuser des programmes en HD sur l'ensemble des 25 chaînes nationales gratuites de la TNT, avec une meilleure qualité de son et d'image.

Cette évolution va également permettre de libérer des fréquences pour le déploiement du très haut débit mobile (services 4G de la téléphonie mobile) dans les territoires.

Les téléspectateurs concernés par ce changement sont ceux qui reçoivent la télévision par une antenne râteau. Ils doivent alors s'assurer que leur téléviseur est compatible HD.

- **Comment vérifier si son téléviseur est prêt pour le 5 avril ?**

Pour profiter de la TNT HD, il faut posséder un équipement compatible HD.

Si vous recevez la TNT par l'antenne râteau (individuelle ou collective), un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur est prêt pour le 5 avril :



- Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



- Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins les semaines précédant le 5 avril.

Il n'est toutefois pas nécessaire de changer de téléviseur : l'achat d'un adaptateur compatible TNT HD suffit (à partir de 25 euros dans le commerce). Une charte a été signée avec de nombreux revendeurs de matériels : n'hésitez pas à leur demander conseil ! La liste de ces revendeurs agréés est disponible sur le site recevoirlatnt.fr.



- **Le 5 avril, un réglage de votre téléviseur compatible HD sera nécessaire pour retrouver l'ensemble de vos chaînes avec une qualité HD**

Le passage à la TNT HD engendrera une réorganisation des bouquets des chaînes dans la nuit du 4 au 5 avril. Les téléspectateurs dont le téléviseur est relié à une antenne râteau devront par conséquent lancer une recherche et mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de leur téléviseur ou de leur adaptateur, le cas échéant.

- **Des aides sont disponibles pour accompagner le téléspectateur**

Deux types d'aides sont prévus :

- L'aide à l'équipement TNT HD : il s'agit d'une aide financière de 25 euros disponible dès maintenant, pour les téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) et recevant la télévision uniquement par l'antenne râteau ;
- L'assistance de proximité : C'est une intervention gratuite à domicile opérée par des agents de La Poste, pour la mise en service de l'équipement TNT HD. Elle est réservée aux foyers recevant exclusivement la télé par l'antenne râteau, et dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %. Cette aide est disponible à partir de début 2016 en appelant le 0970 818 818 (prix d'un appel local).

Retrouvez toutes les informations sur le passage à la TNT HD sur le site www.recevoirlatnt.fr, ou en appelant le **0970 818 818** (du lundi au vendredi de

IMPORTANT

POUR UNE MEILLEURE RECEPTION DE VOS PORTABLES !

LE BOITIER FEMTOCELL

Un boîtier femtocell a pour fonction d'émettre un réseau 3G autonome au sein du foyer. Pour ce faire, il se connecte à votre routeur (box Internet, autre type de modem...) et utilise la connexion Internet fixe pour émettre la 3G sur des ondes hertziennes de faible puissance.

Tous les téléphones portables du foyer, sous réserve de disposer d'un abonnement chez le même opérateur, détectent alors automatiquement ce réseau 3G « maison » et peuvent s'y connecter en lieu et place du réseau mobile public.

Un réseau 3G femtocell dispose d'une portée typiquement comprise entre 15 et 25 mètres, soit une puissance suffisante pour couvrir la majorité des pièces d'une maison. Dès lors, tout appel téléphonique ou consultation de page Internet sur le téléphone mobile ne va plus consommer votre forfait mais solliciter directement votre ligne Internet fixe. Les communications téléphoniques ne transitent plus par les ondes mais par le câble de votre ligne ADSL ou fibre.

La plupart des boîtiers femtocell vendus aujourd'hui sur le marché sont en capacité de prendre en charge simultanément jusqu'à 4, 8, 16 ou même une trentaine d'appels.

Le femtocell est prête à l'emploi et ne nécessite ni installations spécifiques ni de connaissances techniques : n'importe quel usager peut donc l'installer chez lui.

Les principaux bénéfices pour l'utilisateur sont les suivants :

- une **couverture plus performante** dans des zones où **le signal de l'antenne-relais est faible ou inexistant** ;
- une augmentation de l'autonomie de la batterie du terminal (téléphone) grâce au plus faible niveau d'émission du téléphone mobile ;
- une diminution du rayonnement électromagnétique du téléphone (en émission), car il est beaucoup plus proche de l'antenne de la femtocell que de celles des antennes-relais classiques; il peut ainsi émettre avec une puissance beaucoup plus faible ;
- comparé à une box seulement Wi-Fi, la femtocell a l'avantage de permettre la réception des appels téléphoniques et des SMS/MMS destinés au numéro de mobile de l'abonné ; l'appel entrant se déroule comme s'il venait du réseau mobile principal.

Les principaux opérateurs fournissent un femtocell : Free, Orange, Bouygues, SFR...

INFOS PRATIQUES

AIDER 17 : Portage repas à domicile

Adresse : Fief Montlouis BP 262 17105 SAINTES

Tél : 05/46/97/50/88 <http://www.groupemsa.com>

ADMR (aide à domicile pour les familles et les personnes de plus de 60 ans, atelier féminin) : service famille Coordinatrice 06/85/18/75/09 -Service ADMR N° AZUR 0810 600 448

Courrier : Fédération Dép des Associations ADMR -24 Av Salvador Allende BP 504 17119 SAINTES

ASSISTANTES SOCIALES :

à la Maison de la Santé

Artisanale de l'Ormeau 17470 AULNAY

à la Maison de la Santé

17510 NÉRÉ

Mme Laure MERCERON (Régime général)

Lundi et mercredi matin sur rendez vous à Aulnay

Tél : 05/46/26/29/41

le 1^{er} et 4^{ème} mardi de 10 h à 12 h

Tél 05/46/26/29/41

Mme Lucie MARTINEAU (MSA)

Le 1^{er} et 3^{ème} jeudi de chaque mois de 14h à 16 sur rendez-vous

Tél : 05/46/58/53/84

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Tél 05/46/33/16/20 du lundi au vendredi 9 h à 12h – 14 h à 17 h

Fermé mardi après-midi

PRÉSENCE VERTE : téléassistance

Fief Montlouis 17106 SAINTES

Tél 05/46/97/50/88

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Permanence le jeudi de 9h à 12h et 14h à 17h

19 Av du Port Mahon à ST JEAN D'ANGÉLY

TRESOR PUBLIC :

7 rue de la Gendarmerie à Matha - Permanence à la Mairie d'Aulnay tous les jeudi matin de 9h30 à 12h00

Tél :05/46/58/51/08

BANQUE ALIMENTAIRE :

Mairie d'AULNAY jeudi tous les 15 jours

Tél : 05/46/33/10/02 mairie

Tél : 05/46/33/16/20 centre d'action sociale

URGENCES :

La nuit, le week-end et les jours fériés : vous avez besoin de soins, vous pouvez joindre un médecin au 05 46 27 55 20. En cas d'urgence, **seulement**, faites le 15.

RÉSEAU RELANSE

Un conseil, une réponse à toutes vos questions : Philippe MAILLARD, assistant de santé

☎ 05 46 33 37 77 Fax 05 46 33 04 67 Mail : www.relance.org

CLIC (Centre Local d'information et de Coordination

Destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus

Point d'accueil à votre disposition pour toutes questions de vie quotidienne

Gratuit et Confidentiel

Tél 05/46/26/29/65

Permanence libre les vendredis 9h-12h et 14h-17h à Saint-Jean d'Angély et sur rendez-vous au plus près de chez vous la 3ème semaine du mois.

Permanences Maisons de Santé AULNAY et NÉRÉ (renseignements en mairie)



Pour aller à **Saint-Jean d'Angély**, à **Aulnay-de-Saintonge** ou à **Néré** faire le marché, consulter le médecin, rendre visite à des amis...

C'est simple, avec le **TaxiMouettes !**



Réservez, nous venons vous chercher à votre domicile !

TaxiMouettes :

Information et réservation au 0811 36 17 17

Qu'est-ce que c'est ?

TaxiMouettes est un service qui vous permet de rejoindre votre chef-lieu de canton ou le chef-lieu de votre arrondissement pour faire votre marché, accéder aux permanences locales des services publics ou sociaux ou voir des amis. Le service fonctionne sur réservation et selon un programme d'horaires et de destinations prédéfini (voir ci-contre).

Vous habitez à : (1)

Vous allez à :

Quels jours ?

A quelle heure ?

Arrivée à destination

Départ vers votre domicile

Vous habitez à : (1)	Vous allez à :	Quels jours ?	A quelle heure ? Arrivée à destination	Départ vers votre domicile
Aulnay, Blanzay-sur-Boutonne, Cherbonnières, Chives, Contre, Dampierre-sur-Boutonne, Fontaine-Chalendray, La Villedieu, Le Gicq, Les Eduts, Loire-sur-Nie, Néré, Nuaille Sur Boutonne, Paille, Romazières, Saleignes, Seigne, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Mande-sur Brédoire, Saint-Martin-de-Juillers, Saint-Pierre-de-Juillers, Villemorin, Villiers-Couture, Vinax.	Saint-Jean d'Angély	1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois	14h	16h
		Jeudi	9h30	11h30
			12h30	
Vendredi	14h	16h		
	17h30			
Aulnay-de-Saintonge	Aulnay-de-Saintonge	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi du mois	14h	16h
		Mercredi	14h	16h
Néré	Néré	Vendredi	14h	16h
				17h30

Combien ça coûte ?

Tarifs valables du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014.

	Tout public	Moins de 26 ans	Tarifs Solidarité Transport *
Aller simple	2,40 €		1€
Retour	4,80 €	3,60 €	1,50 €

(1) Minimum de 3 kms entre votre domicile et le lieu de dépôt.

MAIRIE ET SERVICES MUNICIPAUX

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC :

LUNDI de 9 heures à 12 heures

MARDI – JEUDI de 14 heures à 17 heures

Téléphone : 05/46/33/12/87

Fax : 05/46/33/32/70

E.Mail : st.mande.sur.bretoire@mairie17.com

PERMANENCE DU MAIRE :

MARDI de 15 h à 17 h sur RDV

LOCATION SALLE DES FÊTES

Habitants de la Commune : 50 €

Hors Commune : 100 €

Chauffage du 15/10 au 15/4 : 20 €

Caution : 350€

Gratuit pour les associations et les jeunes de la Commune (moins de 18 ans accompagnés d'un adulte)

Associations hors commune : 50 €

Attestation d'assurance et caution obligatoires à la réservation

Etat des lieux effectué par Mme TOKARSKY Cynthia, employée à l'entretien des locaux communaux

LOCATION GITES

GITES 4 PERSONNES GITES 2 ET 3		GITE 6 PERSONNES GITE 1
La nuit	50 €	70 €
Quatre nuits	150 €	190 €
Le week-end	70 €	90 €
La semaine	160 €	210 €
Ménage	30 €	30 €
3 semaines	300 € avec ménage	400€ avec ménage
Mois	350€ charges comprises	450€ charges comprises

COUP D'ŒIL SUR LE BUDGET 2015

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses d'équipement	180 550.00
Dépenses financières	29 932.00
Opérations d'ordre	1 000.00
Solde déficit reporté	49 087.54
Reste à réaliser	0
TOTAL	260 569.54

RECETTES

Recettes d'équipement	73 490.00
Recettes financières	45 847.54
Opérations d'ordre	0
Dotations, fonds divers	8 500.00
Virement section fonctionnement	132 732.00
TOTAL	260 569.54

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges caractère général	86 826.85
Charges de personnel	58 940.00
Atténuations de produits	6 157.00
Charges financières	14 964.00
Virt section investissement	132 732.00
Charges exceptionnelles	350.00
Autres charges de gestion courante	17 305.00
TOTAL	317 274.85

RECETTES

Produits des services	997.00
Impôts et taxes	72 100.00
Dotations Subventions	65 703.92
Autres produits	74 150.00
Excédent antérieur	103 291.93
Produits exceptionnels	
Opération d'ordre	1 000.00
Atténuation de charges	32.00
TOTAL	317 274.85

TAUX D'IMPOSITION

(Part communale)

Taxe habitation.....	7.12%
Foncier bâti.....	11.25%
Foncier non bâti.....	35.31%

La Communauté de Communes de Vals de Saintonge

Vous accueille : Du lundi au vendredi de 9H00 à 12h et de 14h00 à 17h00

55 rue Michel TEXIER à SAINT JEAN D'ANGELY

Mail : info@cdcvalsdesaintonge.fr

Tél : 05.46.33.24.77

L'Actualité de votre Communauté de communes



Dès février, retrouvez la Ludothèque, le Bureau Information Jeunesse et les directions Enfance, Jeunesse et Éducation de la Communauté de communes des Vals de Saintonge au sein du nouveau bâtiment Espace Porte de Niort à Saint-Jean d'Angély.

La Ludothèque

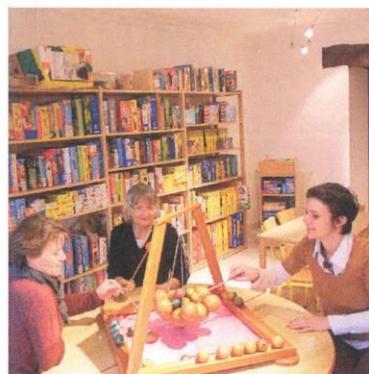
Un espace dédié aux jeux

La Ludothèque fonctionne sur le même principe qu'une bibliothèque mais à la place des livres, on retrouve... des jeux. Elle est ouverte à tous, avec ou sans enfants, et le jeu sur place est gratuit ! Venez partager le plaisir de jouer !

L'équipe de la Ludothèque vous accueille, donc désormais, dans ce nouveau lieu convivial dédié aux jeux et vous fera découvrir des jeux pour petits et grands avec notamment des espaces ados-adultes, jeux de construction, mise en scène (playmobil, légo...), univers imaginaires (cuisine, château, voitures...), un espace petite enfance.

Ce sont ainsi plus de 2000 jeux ou jouets pour jouer sur place ou à emprunter : jeux de société, de construction, d'adresse...

06 37 16 27 45
ludotheque@cdcvalsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/ludotheque



Le Bureau Information Jeunesse

Un lieu d'échanges

Un BIJ est un lieu d'accueil indépendant, d'information et d'orientation en faveur des jeunes qui recherchent avant tout une écoute, une aide ou des renseignements permettant de répondre à leurs interrogations.

Tous les domaines peuvent y être abordés : le logement, la santé, l'emploi et ses outils (cv, lettres, entretien...), les loisirs, les études, l'Europe et l'international, l'aide aux projets, les droits civils et professionnels, etc. C'est un lieu ouvert où les jeunes doivent pouvoir se sentir en confiance et repartir en ayant obtenu des réponses par une aide adaptée et personnalisée.

C'est aussi un lieu d'échanges qui doit aider les jeunes à acquérir plus d'autonomie, élargir leurs choix et favoriser leur capacité à penser et agir par eux-mêmes.

bij@cdcvalsdesaintonge.fr
www.valsdesaintonge.fr/bij



Le Printemps sera...

... cirque, en Vals de Saintonge

Pour la 5^e année consécutive, l'A4 propose un projet cirque sur les Vals de Saintonge, en partenariat avec les communes, la Communauté de communes des Vals de Saintonge, les associations locales, les écoles...

Deux projets complémentaires animeront le territoire au printemps :

- un chapiteau à Saint-Hilaire de Villefranche, Matha et Aulnay avec la cie Les Baladins du miroir du 25 février au 26 mars.
- du cirque de rue : la cie La Main s'affaire sera en résidence à Loulay, Bernay Saint-Martin du 3 au 17 avril.

Pendant 7 semaines, les Vals de Saintonge vivront un temps fort culturel autour du cirque sous toutes ses formes.

A4 : 05 46 59 41 56 ou Cdc : 05 46 33 24 77
info@cdcvalsdesaintonge.fr

Permis de construire, déclaration préalable...

...Vals de Saintonge Communauté instruit vos dossiers

Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'instruction des demandes d'autorisation de droit des sols est assurée par les services de la Communauté de communes, pour le compte des communes membres. Cette mission, menée jusqu'ici par l'Etat, concerne l'ensemble des demandes de permis de construire, de démolir, d'aménager, les déclarations préalables ainsi que les certificats d'urbanisme.

Les communes restent compétentes pour la délivrance des autorisations d'urbanisme. La mairie demeure le guichet d'enregistrement de vos demandes, avant transfert à la Communauté.

Vous pouvez rencontrer les agents du service instructeur, sur rendez-vous, directement à la Cdc. Des permanences sont également organisées chaque semaine de façon alternative dans les communes pôles du territoire.

Sur notre site internet, retrouvez l'ensemble des formulaires d'urbanisme (demandes de permis de construire, déclaration préalable...).

05 46 33 67 24
www.valsdesaintonge.fr/instruction

L'Espace Info Énergie

Un lieu ressource pour vos économies d'énergie

Vals de Saintonge Communauté, vous propose depuis 2015 un Espace Info Énergie en partenariat avec l'association Défi Énergies 17.

Vous rénovez ? Vous construisez ? L'Espace Info Énergie peut vous aider dans vos démarches et notamment vous apporter des conseils neutres, indépendants et gratuits sur :

- les travaux d'économies d'énergie
- sur l'emploi des énergies renouvelables
- sur les aides financières...

L'Espace Info Énergie vient également à votre rencontre en proposant différentes animations sur le territoire. À venir notamment cet hiver : trois soirées thermographiques afin de découvrir les enjeux d'une isolation performante.

Retrouvez l'ensemble des animations 2015/2016 sur notre site internet.

Deux permanences, les 1^{er} et 3^e lundis de chaque mois de 14h à 18h, vous permettent de rencontrer un conseiller au siège de la Communauté de communes, 55 rue Michel Texier à Saint-Jean d'Angély.

Pour prendre rendez-vous : 05 46 33 67 97
www.valsdesaintonge.fr/energie

Les séjours Enfance-Jeunesse

Séjours d'hiver

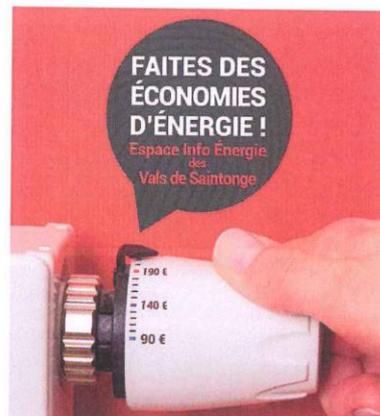
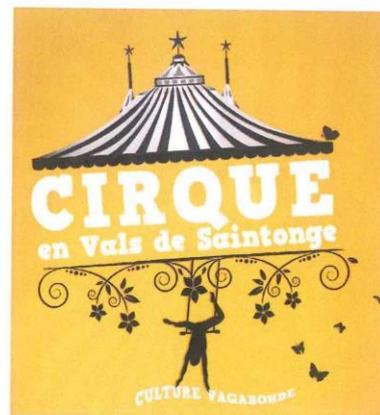
En février 2016, deux camps neige sont proposés par les centres de loisirs de Vals de Saintonge Communauté, l'un destiné aux enfants à partir de 8 ans et l'autre pour les adolescents de plus de 13 ans.

06 33 58 04 51
www.valsdesaintonge.fr/sejour

Toutes les informations sur :

www.valsdesaintonge.fr • www.facebook.com/valsdesaintonge

Réalisation : Vals de Saintonge Communauté (2015) / Photos : Vals de Saintonge Communauté - Aerts & Planas Architectes - Fotolia



Rénover votre maison à moindre coût ! Tout le monde est concerné

Vous êtes propriétaire de votre maison ? Vous êtes propriétaire bailleur ? ... C'est le moment de profiter des aides pour réaliser des travaux d'isolation ou de chauffage dans votre maison.

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, les particuliers peuvent bénéficier d'aides pour les travaux qui améliorent la performance énergétique de leur maison : isolation des murs et des combles, changement des fenêtres et de la porte d'entrée, changement de chaudière, installation d'un poêle à bois ou de panneaux solaires, etc.

En plus de la TVA à 5,5%, vous bénéficierez du crédit d'impôt qui couvre jusqu'à 30% de vos dépenses TTC. Le critère principal pour bénéficier du crédit d'impôt est de faire appel à une entreprise labellisée RGE (reconnue garant de l'environnement).

Exemple : *Je change deux fenêtres et ma chaudière fioul et j'isole les combles de ma maison. Le crédit d'impôt correspond à 30 % du montant TTC des fenêtres et de la chaudière et à 30 % TTC de la fourniture et la pose de l'isolation. De plus, comme je passe par un professionnel RGE, je peux récupérer un chèque de certificat d'économie d'énergie d'un montant de 972 €.*

A noter que d'autres aides sont également disponibles : aides régionales, éco-prêt à taux zéro, micro-crédit régional, aides de l'ANAH pour les revenus modestes.

*N'attendez pas et renseignez-vous auprès du point info énergie de votre communauté de communes : **Espace Info Énergie Vals de Saintonge Communauté** 55 rue Michel Texier 17400 St-Jean d'Angély/ www.valsdesaintonge.fr/energie contact@def-energies17.org /05 46 33 67 97*

Permanences : le 1er et 3ème lundi de chaque mois de 14h à 18h



STOP AU FROID DANS VOTRE MAISON ! FAITES VITE RÉNOVER

Profitez de dispositifs exceptionnels pour faire réaliser vos travaux de rénovation énergétique par les professionnels, entrepreneurs et artisans du bâtiment

- **ECO-PRÊT À 0 %***

de 10 000 à 30 000 € de prêt sans intérêt pour tout logement construit avant 1990

- **CRÉDIT D'IMPÔT RENFORCÉ***

déduction d'impôt ou remboursement de 30 % des dépenses réalisées pour des travaux de rénovation énergétique

- **TVA À 5,5 %**

sur les travaux de rénovation énergétique dans tous les logements de plus de 2 ans

- **HABITER MIEUX**

prise en charge de 30 à 50 % du coût HT + 1 600 à 2 000 € de prime pour les logements de plus de 15 ans

AUJOURD'HUI, C'EST LE BON MOMENT POUR FAIRE DES TRAVAUX !

* Travaux réalisés par des professionnels
Reconnu Garant de l'Environnement



L'INTERDICTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES **AU 1^{ER} JANVIER 2017**

La loi de transition énergétique n° 2015-992 du 17 août 2015 a été publiée cet été. Cette loi modifie la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires.

A compter du 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires sera interdit (hors produits de bio-contrôle) sur les espaces verts, les forêts, les voiries (dont trottoirs) et les promenades (chemins de randonnées, allées de parcs, allées de cimetières...).

La réflexion à mener sur l'optimisation/réduction/abandon de l'usage de pesticides n'est plus une option dans les années à venir.

La Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) travaille avec plus de 150 collectivités depuis près de 15 ans pour élaborer, avec elles, leur plan d'entretien

des espaces publics qui permet aux décideurs de connaître les coûts et les temps des techniques d'entretiens adaptées à leur collectivité en vue d'une diminution effective ou programmée de l'usage de pesticide.

Important : L'Agence de l'eau Adour-Garonne et celle de la Loire-Bretagne accompagnent à hauteur de 50 % la réalisation de ce plan. De plus, en vue de l'achat de tout type de matériel de désherbage alternatif aux pesticides (balayeuse...), les Agences de l'eau peuvent vous aider à hauteur de 35% si le plan a été mis en place par la FREDON.

Pour tout renseignement réglementaire, vous pouvez contacter le Service Régional de l'Alimentation de la DRAAF au 05.49.55.63.63.

Contact FREDON : Pierre CHAMBON,
Tel : 05.49.62.09.65

RAPPEL : La propreté des rues est aussi l'affaire des riverains

Avoir un terrain privé correctement entretenu est de la responsabilité de chaque occupant, mais qui peut déborder de l'autre côté de la clôture.

L'entretien des voies publiques est une nécessité évidente pour maintenir une commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Mais qui dit voie publique renvoie logiquement la charge de cette responsabilité sur son propriétaire. Il est donc de la compétence du maire d'y pourvoir étant chargé de la voirie routière, ce qui comprend le domaine public routier et ses dépendances que sont les trottoirs.

Toutefois, le règlement sanitaire départemental type précise en son article 32 que « les propriétaires et occupants d'immeubles sont tenus dans le cadre de leurs obligations respectives d'un entretien satisfaisant des bâtiments et de leurs abords ». Or, par abords il faut entendre l'espace de proximité qui entoure ces immeubles, cet alentour pouvant être interprété comme incluant le trottoir (ou assimilé) et son caniveau.



Où EN SONT LES PROJETS ?

PATIO – MUSÉE

Les travaux d'aménagement d'un patio sur la parcelle acquise à côté du musée auront lieu en 2016, Mme LAMBERT (successeur de Mme DOUTREUWE), l'architecte a fait une proposition d'un projet, une déclaration préalable a été déposée.



DP6 : AVANT TRAVAUX



DP6 : APRES TRAVAUX

EGLISE

La sonorisation de la cloche de l'église est enfin réparée : coût 1 995.38 € avec un remboursement de 1 496.54 € par l'assurance. Suite à ce sinistre un parafoudre a été installé par l'électricien pour un montant de 490€.

Travaux de nettoyage réalisés pour un montant de 1898.18€



La Boîte aux lettres de Saint Léger



La rénovation de la boîte aux lettres a été réalisée par nos Légéréens : Joseph, Michel, Roland ... merci à eux pour ce beau travail !



« A partir de 1832, le service des postes deviendra quotidien pour le facteur rural qui accomplira une tournée de 25 à 30 kms à pied par jour.

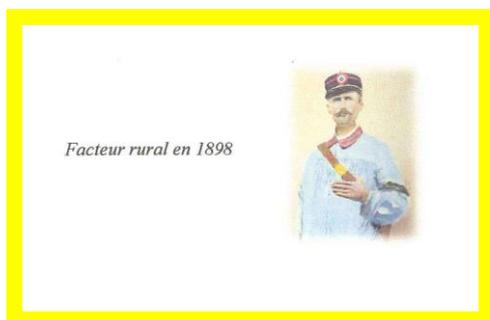
A ce moment là, en dehors du courrier administratif, il n'y avait que peu de correspondance, la plupart des gens ne sachant pas lire ni écrire.

En approchant de la fin de même siècle, avec l'alphabétisation de la population, le courrier devient important : échange de lettres, de cartes postales, de documents commerciaux et abonnements à quelques journaux.

Ainsi, chacun désire pouvoir poster son courrier sans avoir plusieurs kilomètres à parcourir. Quant à l'Administration des postes, elle veut bien sûr, s'assurer que le facteur fera juste le chemin nécessaire.

A Saint Léger, c'est le mur de la mare centrale du village qui supportera l'ensemble de maçonnerie comprenant le cadre d'affichage municipal et l'aménagement de la boîte aux lettres. La mare sera ultérieurement supprimée. »

Extrait du texte de Denis CHAPACOU



Facteur rural en 1898



Facteur rural vers 1880

Rampe accessibilité

Une rampe d'accessibilité a été créée par l'entreprise SOMAC de Loiré sur Nie pour un montant de 1430.40€ afin de permettre l'accès à l'intérieur de l'église.

Les éoliennes : Vue du ciel (pour les plus courageux)

St Mandé Aulnay



Gatebourse



La forêt



Ferrières Tirevieille



*L'urne est de service....
on vote... pour choisir le
nom du parc proposé par
les écoles :Aulnay, l'école
de la Nie et l'école de nos
villages*



Le parc éolien **Le Vent de Gâtébourse** a été inauguré le 24 avril 2015. Il est composé de 6 éoliennes de type Enercon E 70 d'une hauteur totale de 99,5 m. La puissance totale du parc éolien est de 12 MW.

Depuis sa mise en service en septembre 2014 le parc éolien a produit environ 20 000 000 Kwh pour une disponibilité temporelle de 99,3%. »



Le Conseil Municipal avec le tableau offert par Enercon



Avec la participation des enfants de l'école de Néré, St Pierre de Juillers et Aulnay qui ont réalisés de magnifiques dessins

Plantation de haies



*Conformément au cahier des charges dans le projet de parc éolien, une haie a été plantée le long de la Départementale n° 222 E2
Travaux réalisés par l'Entreprise « Au pied de mon arbre » et financés par la société des Eoliennes*

VOIRIE : Solidarité



L'équipe de bénévoles a une nouvelle fois assurée pour les chemins, Merci !

Voirie : de la RD 129 route du Lizot

Les travaux de voirie ont été effectués par l'entreprise BERNARD TPGT de Villejésus pour un montant total de 46 596.36€.

Une subvention du Conseil Départemental a été attribuée d'un montant de 4307.50€ et un emprunt a été négocié pour un montant de 24 000€ auprès de la Caisse d'Epargne.



RALENTISSEURS

Suite à la délibération prise le 4 novembre 2014 pour le projet des ralentisseurs dans le bourg de St Mandé, une convention a été signée avec le Conseil Départemental le 25 juin 2015. En attente, du commencement des travaux dirigés par le Conseil départemental et de la proposition pour des ralentisseurs à Gâtebourse.

*Des ralentisseurs « écluses » vont être posés à **titre expérimental** début 2016 aux entrées de Gâtebourse et à l'entrée de St Mandé.*

Plan Local d'Urbanisme

Conformément à l'article L. 123-13-3 du Code de l'Urbanisme, la procédure de Modification Simplifiée peut être utilisée pour redéfinir les règles d'un article du règlement du PLU si la modification ne change pas les orientations définies par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

La commune de Saint-Mandé a souhaité redéfinir les règles définies à l'article A6 du règlement du PLU relatives à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques.

La Modification Simplifiée consiste notamment à autoriser à l'article A6 du règlement du PLU l'implantation des constructions soit à l'alignement, soit à une **distance minimale de 5 mètres par** rapport aux voies et emprises publiques. Approuvé en Conseil Municipal le 22 juillet 2015

Toiture atelier

La toiture de l'atelier de l'atelier communal a été refaite par l'ent GRIFFAULT pour un montant de 4218.78€.

Logements



Deux douches ont été changées dans les logements situés 2 et 4 rue de l'Eglise, les anciennes étant devenues trop vétustes, pour un montant global de 1500€. Travaux effectués par l'entreprise GRIFFAULT.

Puits

Les puits des villages sont en cours de rénovation par le chantier d'insertion de la CDC des Vals de Saintonge pour un montant de 1644€



Les Loges



Tirevielle



Les Portes





AIRE DE PIQUE NIQUE

Une nouvelle aire de pique nique est à votre disposition sur le terrain du château d'eau.

CHATEAU D'EAU

CHÂTEAU D'EAU ET STATION DE POMPAGE DE SAINT-MANDÉ

Château d'eau.

Situé au lieudit *Chante Oiseau*. Construit en 1952, à une cote au sol de 103,95 m. D'une capacité de 200 m³, il est alimenté par la station de pompage de Saint-Mandé. Sa tour a une hauteur de 18,27 m. et sa cuve, une profondeur de 4 m. Il dessert principalement St. Mandé, Contré et Villemorin, ainsi que quelques hameaux de la commune d'Aulnay.

Station de pompage.

Construite en 1952. Destinée à desservir en eau potable, les communes de Saint-Mandé, Contré, La Villedieu, Vinax et Villemorin, ainsi que quelques hameaux de la commune d'Aulnay, elle alimente les châteaux d'eau de Saint-Mandé (200 m³), Gâtébourse (120 m³) et La Villedieu (100 m³).

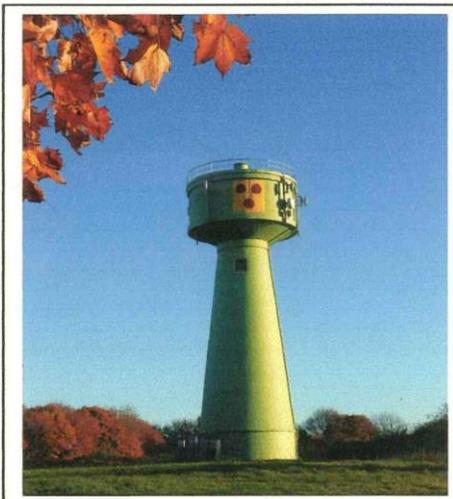
Lors de sa mise en service en 1953, c'est exclusivement le puits situé à l'intérieur de l'édifice qui fournit l'eau pour les 1500 habitants du secteur concerné.



Station de pompage de Saint-Mandé en 1956.

À gauche au premier plan, le véhicule de Service : Scooter «Lambretta, type fourgonnette 300 ».

Photo Denis Chapacou



Château d'eau et station de pompage de St. Mandé, après restauration en 2015.

*Photo Denis Chapacou
31 octobre 2015*



Le véhicule des employés...



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

FOYER RURAL ET ACCA : un partenariat réussi !

RANDONNÉE NOCTURNE



***On taille,
on coupe...***



On touille !

***Toujours aussi nombreux, les
marcheurs profitent du calme de la
campagne et du repas convivial***

***Merci à tous les bénévoles qui font
la réussite de cette balade***



***Le cadre du Lizot se prête
toujours aussi bien à la
soupe populaire***

MARCHE NORDIQUE : sport doux aux **bienfaits** complets pour une santé tonique.

Venez nous rejoindre le samedi à 9h Place Marcel Fajoux. Une animatrice du club de Luxé (16) vous propose une initiation à la marche nordique !

Tous à vos bâtons !



*Echauffements, étirements et c'est parti pour 2 heures de marche santé !!!
Résultats assurés....*

VOYAGE ST EMILION :

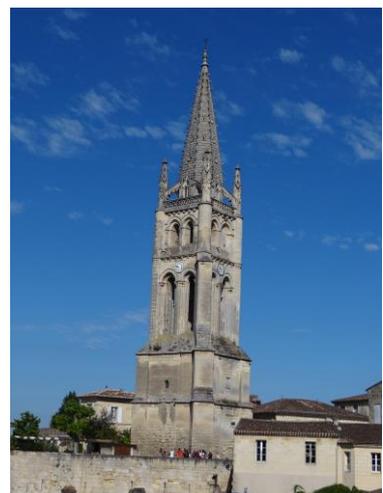


L'ancien couvent dans les vignes

Cette année, le voyage a eu lieu conjointement avec la Commune de Mazeray



L'église monolithe



ACTIVITES

NOËL :



*Notre traditionnelle
rencontre de fin d'année.*



*Georgette devant la
la crèche qu'elle a réalisée*



*Et on découvre les calendriers
De St Mandé.....*



Et le traditionnel cassis !!!!



*Un agréable moment
toujours très attendu et
apprécié de tous....*



REPAS DES VOISINS A ST MANDÉ :

La barmaid est au taquet !!!

*Wahou, tout ça ?
je coupe en combien ?*



*On tient le coup .. à table !
C'est tellement sympa !*

*Ambiance assurée par nos
animateurs du soir...*

APRÈS-MIDIS RENCONTRES AU LIZOT :



Atout, atout.... Et dix de der !!!!

*Mélange des générations....
Mais toujours dans l'ambiance !*



Une partie de pétanque,
ça fait plaisir



*Pour ceux qui le
souhaitent, on peut
se retrouver un
mercredi par mois
au Lizot*

EVÈNEMENTS

GALETTE :



*Jeff d'Argy,
raconteur de
chansons sur le
thème de la mer*



LE PRINTEMPS DES POETES A CHERBONNIERES : les reconnaissez-vous ?



*Mais qui se cache
derrière ce masque ?
Qui a endossé le
costume de résistant ?*



*Martine, Line, Pascal, Joël, Josiane, Jean-René,
St Mandé était Fort bien représenté.....*

BALADE DU MUGUET : 1^{er} mai 2015



La Préparation.....

Un énorme merci à tous (ACCA, communes, bénévoles...) qui ont œuvré pour redonnez vie à la balade du muguet !



Çà cogite !!



Le jour J....



Manège, danse, expo, bonne humeur, tout le monde était au rendez vous sauf le temps....pour l'année prochaine ?



8 MAI



*Inauguration et pose de la plaque
HAYET
(Instituteur décédé en Allemagne
le 17/02/1945)*



Les enfants découvrent la plaque... dans l'ancienne salle de classe ! Beau symbole !

FETE DE LA MUSIQUE :



Les musiciens de St Mandé nous ont animé une super soirée musicale et dansante sous le regard bienveillant de notre violon !



COURSE CYCLISTE 14 JUILLET :



*Cette année,
On change de sens*



NUITS ROMANES :

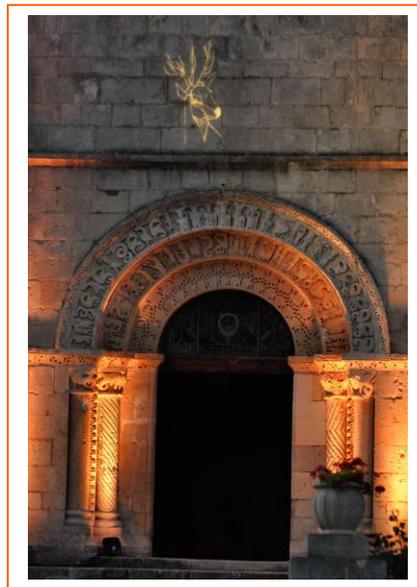
Dans les coulisses...



Le Public venu nombreux...



La table au Moyen Age ! jouée par les acteurs-amateurs de St Mandé et écrit par Jacqueline Fortin. Bravo !



*Très belle prestation et de Djessi Moussa Condé et son groupe !
Le public s'est mis à la danse de rue !*



REPAS COMMUNAL :



Les travailleurs reprennent des forces



*Avec les doigts,
C'est encore
meilleur !!*



*Guinguette pour l'occasion ! Animée par M. et
Mme RENAUDON.*

11 NOVEMBRE 2015 :



Pour ne pas oublier...



SOIREE JEUX :



Vif succès ! Rire et bonne humeur pour tous les joueurs.



1ère soirée jeux à St Mandé animée par la ludothèque Vals de Saintonge Communauté.



TELETHON :

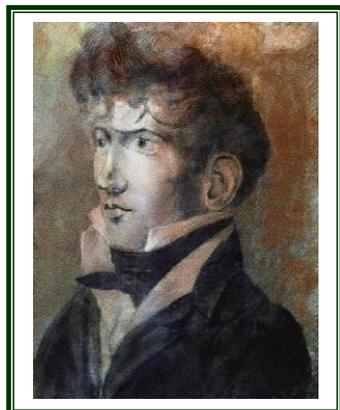


Le vin chaud est apprécié par les cyclistes !!



La parole aux passionnés de St Mandé

Denis Charles BLANCHETON, OFFICIER SUPÉRIEUR DE MARINE AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE



Né à Paris le 10 novembre 1784, Denis Charles Blancheton est entré dans la marine en 1800. En 35 ans de carrière militaire, dont dix ans en mer en temps de guerre, il gravit tous les échelons jusqu'au grade de Capitaine de Corvette.

En 1826, alors Lieutenant de Vaisseau, ses Services lui valent d'être fait Chevalier et de se voir conférer « La Croix de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis ».

En 1832, par une Ordonnance du Roi en date du 10 avril, il est nommé « Chevalier de l'Ordre Royal de la Légion D'honneur »,

Capitaine de Corvette en 1835, il est proposé pour son « admission à la pension de retraite », après « 409 mois et 19 jours de Services à l'État ».

Lors de la naissance de sa fille, Marguerite Pauline Eugénie, le 20 juillet 1856, il réside avec son épouse Marie Galland, à Ferrières, commune de Saint-Mandé ; où il décédera deux ans plus tard, le 20 septembre 1858.

BÂTIMENTS SUR LESQUELS A SERVI Denis Charles BLANCHETON :

- 1800 – marinier.	L'Insolent.- Corvette.	5 avril 1800 – 18 mai 1800	en guerre
- 1800 -	Lesteek.- Lougre.	10 septembre – 24 octobre 1800	en guerre
- 1800-1801-	L'Impatient.- Corvette.	25 octobre 1800 – 25 février 1801	en guerre
- 1801 -	L'Impatient.- Corvette.	8 mars – 21 avril 1801	en guerre
- 1801 -	La Gabare. – N° 2.	7 mai – 3 septembre 1801	en guerre
- 1801 – Aspirant 2 ^e classe	La Terrible.- Canonnière.	4 septembre – 17 novembre 1801	en paix et en guerre
- 1801-1803 –	La Bacchante.- Corvette.	27 novembre 1801 – 28 février 1803	en paix (Campagne à St. Domingue)
- 1803 –1804-	La Canonnière.- Frégate.	24 septembre 1803- 21 juillet 1804	en guerre
- 1804 – Aspirant 1 ^{ère} classe	La Triomphante.- Corvette.	18 – 27 septembre 1804	en guerre
- 1804 –	Le Bateau de 1^{ère} espèce N° 271.	28 septembre- 23 octobre 1804	en guerre
- 1804-1807 –	Le Bateau de 2^e Espèce N° 115.	24 octobre 1804- 16 janvier 1807	en guerre
- 1807 -	La Junon.- Frégate.	1 ^{er} février – 11 mars 1807	en guerre
- 1809 -	La Canonnière N° 8.	5 avril – 31 juillet 1809.	en guerre
- 1811 -	Le Charlemagne.- Vaisseau.	19 août - 7 novembre 1811	en guerre
- 1811-1812 -	La Canonnière N° 112.	10 novembre 1811-4 mars 1812	en guerre
- 1812 -	Le Charlemagne.- Vaisseau.	5 mars - 19 avril 1812	en guerre

- 1812 -	La Canonnière N° 94.-	20 avril - 27 mai 1812	en guerre
Enseigne			
De vaisseau	La Canonnière N° 94.-	28 mai – 28 juillet 1812	en guerre
- 1812 –	L'Auguste.- Vaisseau.	29 juillet – 24 novembre 1812	en guerre
- 1812-1813 -	La Canonnière N° 25.-	25 novembre 1812 – 10 février 1813	en guerre
- 1813-1814 -	L'Auguste.- Vaisseau.	11 février 1813 – 6 août 1814	en paix et en guerre
- 1814 -	L'Illustre.- Vaisseau.	7 août – 17 octobre 1814	en paix
- 1814-1815 -	Le Tourville.- Vaisseau.	18 octobre 1814 -28 février 1815	en paix
- 1815 -	L'Écureuil.- Brick.	1 ^{er} août – 31 juillet 1815	en paix
- 1817-1818 -	La Panthère.- Gabare.	1 ^{er} mai 1817 - 30 septembre 1818	en paix
- 1820 -	L'Infatigable.- Gabare.	8 septembre – 31 décembre 1820	en paix
- 1821 -	La Durance.- Gabare.	10 février – 21 août 1821	en paix
Lieutenant			
de Vaisseau	La Durance.- Gabare.	22 – 29 août 1821	en paix
- 1822-1823 -	La Garonne.- Gabare.	16 décembre 1822-12 mars 1823	en paix
- 1824-1825 –	L'Amphitrite.- Frégate.	10 juillet 1824 - 1 ^{er} septembre 1825	en paix
- 1825 -	L'Amphitrite.- Frégate.	24 septembre – 15 octobre 1825	en paix
- 1827-1829 –	Le Faucon.- Brick.	16 août 1827 – 4 septembre 1829	(Campagne d'Alger)
	BÂTIMENT DE 20 CANONS D'UN DÉPLACEMENT DE 500 TONNEAUX.		
	- MISE EN CHANTIER À L'ARSENAL DE ROCHEFORT EN 1824. MISE À L'EAU EN 1825 -		
- 1832 -			
Capitaine de Corvette - « à terre dans les ports » jusqu'au 6 janvier 1835 inclus.			

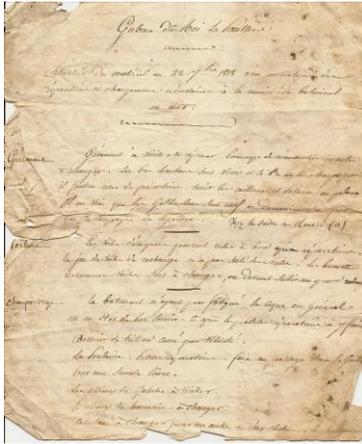
Documents du dossier de Denis Charles Blancheton pour être classé Capitaine de Corvette :

- 1) – 19 septembre 1815 – **(Brest)** M. Blancheton, Enseigne de Vaisseau propose un projet permettant de concilier le besoin de naviguer pour les aspirants de la marine et la nécessité dans laquelle se trouve le Gouvernement de faire des économies.
- 2) – Octobre 1818 - **(Rochefort)** Rapport remarquable sur les avantages résultants de l'Établissement d'une école Royale de marine à Paris.
(M. Blancheton Enseigne de Vaisseau).
- 3) - 12 février 1822 - Manuel de l'Officier de Marine, ou Instructions Générales sur la pratique navale. (Table des matières).
(De M. Blancheton, Lieutenant de Vaisseau)
- 4) – 15 novembre 1829 - M. Blancheton adresse au Baron de Maillou, Directeur du Personnel, un mémoire sur l'artillerie de marine, le choix des hommes pour faire des matelots et des officiers, et sur la nécessité des distractions à bord.
- 5)- 1829 - Mémoire remarquable en 6 articles: sur les sujets ci-dessus inscrits.
(Lisbonne).

- 1835 - Récapitulation des Services à l'État.

À la mer - en paix : 75 mois 16 jours. À la mer - en guerre : 119 mois 12 jours.
À terre - dans les ports : 214 mois 21 jours. Total général : 409 mois 19 jours.

DOCUMENTS :

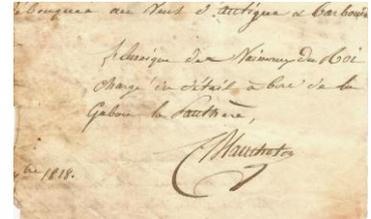


Manuscrit de la main de Denis Charles Blancheton :

Gabare du Roi La Panthère

Situation du matériel au 22 7bre 1818 avec indications des réparations et changements nécessaires à la remise du bâtiment en mer

L'Enseigne de Vaisseaux du Roi
Chargé du détail à bord de la
Gabare La Panthère,
Blancheton



Signature de Denis Charles Blancheton au bas du SERMENT de l'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE SAINT-LOUIS, lors de sa réception dans cet ordre, le 12 novembre 1826.

Extrait d'une lettre du « Ministère de la Marine et des Colonies », en date du 12 avril 1832, adressée à « M. Blancheton, Denis, Charles, Lieutenant de Vaisseau à Rochefort ».

Le Roi, Monsieur, sur le compte que je lui ai rendu de vos services, a daigné vous nommer par une Ordonnance du dix ce mois, chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'honneur.

Registre d'État Civil, de la commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire :



Acte de naissance de Marguerite Pauline Eugénie Blancheton



Acte de décès de Denis Charles Blancheton



Acte de décès de Galland Marie veuve de Blancheton Denis



Brick

Remerciements aux descendants de M. Blancheton, pour les documents communiqués. Merci à Christian Garnier, pour la restauration du portrait, représentant Denis Charles Blancheton.

Denis CHAPACOU

MARINE MILITAIRE À VOILE

En 1789, la France possède 80 vaisseaux de ligne de 64 à 118 canons et 70 frégates de 28 à 44 canons. En 1830, la flotte française restaurée et entretenue, compte 58 vaisseaux et 63 frégates.

Glossaire :

BRICK. - Navire à voiles de petite dimension, pouvant atteindre un déplacement de 200 tonneaux. Divisés en classes d'après leur taille, on désigne généralement les bricks par le nombre de canons dont ils sont armés, (*Brick de 12 ; brick de 20*).

CANONNIÈRE. - D'un faible tirant d'eau et pourvu d'une artillerie puissante, c'est un bâtiment de flottille destiné à servir de garde-côte ; également à naviguer sur les grands cours d'eau.

CORVETTE. - Bâtiment de guerre léger ras sur l'eau. Entre le brick et la frégate, les corvettes se divisent en deux classes : en temps de guerre, les corvettes de première classe à batterie couverte, ont de 20 à 32 canons et de 228 à 284 hommes d'équipage ; celles de deuxième classe de 14 à 24 canons et un équipage de 166 à 206 hommes.

FRÉGATE. - Bâtiment de guerre dont la puissance militaire vient juste après le vaisseau à deux ponts.

La frégate ne possède qu'une batterie couverte, mais porte des pièces sur le pont. Son armement, pendant longtemps composé de 24 à 40 canons pourra atteindre le nombre de 60. Les frégates, plus manœuvrables et plus rapides que les vaisseaux, tiennent admirablement la mer ; elles ont pour rôle d'accompagner et d'éclairer les escadres. La construction d'une frégate emploie généralement 1.000 hommes pendant un an.

GABARE. - À l'origine, grand bateau à un seul mât, servant à embarquer et débarquer des marchandises d'un port à l'autre ou d'un bateau à un autre.

En marine militaire, ces navires de construction spéciale, sont gréés en trois mâts carrés. Ils ne portent pas d'artillerie et sont utilisés pour le transport d'un port à l'autre.

LOUGRE. - Petit navire de l'océan, portant deux mâts verticaux et se manœuvrant très facilement. Armé de six à huit petites pièces de canon.

- Sous le Premier empire, beaucoup de corsaires sont gréés en lougre - .

VAISSEAU. - À deux ou trois ponts, c'est le plus grand des navires de guerre. Un vaisseau de deuxième rang, peut être armé de 74 canons. Un vaisseau de premier rang, peut en compter jusqu'à 110. Ils sont standardisés en classes, à la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècle. La classe « Téméraire », regroupe 107 vaisseaux de 74 canons, construits de 1782 à 1813.

L'architecte naval renommé, Jacques-Noël Sané, construira de la fin du XIXe siècle jusqu'en 1820 plus de 150 vaisseaux, dont son chef-d'œuvre le vaisseau de

classe « Océan ». Armé de 118 canons c'est le plus gros navire jamais conçu. D'un déplacement de 5.000 tonnes, il file 10 nœuds et se manœuvre comme une frégate.

Les grands vaisseaux ont un équipage de plus de 900 hommes. Leur construction, nécessite environ 6.000 arbres centenaires, soit l'équivalent de 60 hectares de forêt.

Denis CHAPACOU

O y en a d'trop

O y a queuqu'chous' qui comprend pas,
Vouèlà bé-t-un' drol' d'aventure,
Pus on doun' de sous mouins y en a,
Ramadier, fait pus la soudure.
Y sont peurtant bé gouvarnés,
Dau c'minc'ment à la fin d'l'annaïe ;
Coument s'fait o ? Y o z'ai d'viné,
O l'est qu'la caisse est défonçaïe.
Si ché nous o y a pus d'arghent,
Nos députés sont mé d'six cents,
O y en trop mes peur's enfants.

Et coume o y a teurjhous dau r'tard,
En tirant su sa barbichette,
Nout' ministr' demande un miyard,
Et pis vouèlà, l'affaire est faite.
Pis o faut faire un atre emprunt,
Et enchéri les cigarettes,
L'essence, la légume et pis l'train,
Et nous colla dau p'tit's vignettes ;
Et pis le lend'main tout d'un cot,
Vouèlà cor dau nouviâs z'impôts,
O y en a d'trop, o y en a d'trop.

Et dépis qu'y avons perdu
L'Indochine et presque tout l'rechte,
L'avant noumé, en v'la en v'tu,
Trouès cent gars peur garda les rehtes.
Peur un' province, un p'tit couin d'ter',
Ah dau préfets le sont pouet chiches,

Dau d'sous, dau d'sus et dau supers,
On s'priv' de ren quand on est riche !...
Et mouins y'avons d'départements,
Et pus y'avons d'gars conséquents,
O y en a d'trop peur nout' arghent.

O l'est d'mêm' dans nos réghiments,
Si vous vouéyiez l'armaïe française,
Quand le défilant si contents,
Un' deux', Un' deux', le thieur à l'aise.
O y a dau chefs et dau sarghents
Peur fair' mettr' tous les atr's en piace,
Bitout, y ara mé d'adjhudants
Et d'capitain's que d'deuxièm's quiaces,
Dau colonels, dau ghénéraux,
Et presqu'autant que dau cabots ;
O cout' pus cher, o y en a d'trop.

O y a d'trop d'tout, pis un bia jhour,
On trouv' pus ren o l'est la vie,
Y sont bé forcés à nout' tour
D'fair' de mèm' dau z'écounoumies.
Y'a qu'une affaire qu'on arriv'ra
Jhamais à mettr' ben en balance,
O l'est qu'y a mé d'fumell's que d'gars,
Vous m'parlez si y'avons d'la chance,
L'disant qu'o n'a quatr' peur chacun,
Peurtant un' seul' nous suffit ben,
O y en a d'trop, o n'y fait ren.

A l'année prochaine....pour de nouvelles aventures !

Commune de Saint Mandé sur Brédoire



Autorisation au téléchargement

Principaux Rédacteurs et Auteurs

PEROCHON Annie

GUILLET Sandra

CHAPACOU Denis

Site

<http://stleger.fr/saint-mande-sur-bredoire/mairie>